



Communiqué du REJADD et de NOVATION INTERNATIONNALE relatif à la situation des droits de l'homme après les élections législatives 2013 et aux menaces dont certains des membres du REJADD sont victimes depuis un certain moment.

C'est avec inquiétude et indignation que le **Regroupement des Jeunes Africains pour la Démocratie et le Développement (REJADD)** et la **NOVATION INTERNATIONNALE** constatent que depuis les dernières élections législatives et surtout au début de cette nouvelle année, la situation des droits de l'homme n'est pas rassurante au Togo selon les informations à notre possession et les dossiers sur lesquels chacune de nos organisations travaillent actuellement. Ces éléments portent essentiellement sur, ***la liberté de la presse, la liberté de manifestation, la liberté de réunion et le droit à la vie.***

➤ **Sur la liberté de la presse :**

Il faut noter que le 16 janvier 2014, le sieur Kossi THEMENOU, journaliste à Focus info, alors qu'il prenait des vues lors d'une opération de la gendarmerie à Ahanoukopé, un quartier de Lomé, a été molesté, tabassé par des gendarmes qui l'ont conduit dans leur Brigade puis libéré sur intervention du ministre de la sécurité et de la protection civile.

➤ **Sur la liberté de manifestation :**

On note sur ce plan un peu de recul. En effet le 13 janvier 2014, le Collectif Sauvons le Togo a vu sa manifestation sur la place de l'indépendance empêchée durant près de trois heures de temps par les forces de l'ordre et de sécurité, au motif qu'elles n'ont pas reçu de consignes de la part de leur hiérarchie pour permettre une telle manifestation. Le CST avait informé la municipalité qui n'a pas trouvé d'inconvénient par rapport à cette manifestation. Finalement c'est après d'âpres négociations que cette manifestation a été tenue tard dans la soirée.

➤ **Sur le droit à la vie**

- Le phénomène de vindicte populaire se poursuit malgré les appels des organisations de défense des droits de l'homme. En effet le 29 janvier dernier, dans le quartier de Hédzranawé, zone de l'aéroport, un individu accusé de vol a été molesté et brûlé par la population.

➤ **Sur le droit à la sécurité**

- Le 14 janvier dernier, aux alentours de 16h, le sieur LAWSON Laté Gentil a été poursuivi et interpellé de force par les forces de l'ordre et de sécurité, alors même que ce dernier allait à une funéraille à Aného puis relâché le lendemain après l'intervention des organisations de défense des droits de l'homme. Selon la police, il a été confondu à un de ces frères LAWSON Patrick militant de OBUTS, qui, aux dernières nouvelles sera en exil en Europe et négocie difficilement sa protection auprès du service d'immigration européens.
- Le 15 janvier 2014 à Sanvi Kondji dans la préfecture des Lacs, des éléments des forces de sécurité environ une quinzaine ont fait irruption au domicile de la Dame AGBAGLA Séwakou. Que ces éléments lui ont demandé d'ouvrir l'une des portes de la maison. Elle leur a répondu que le locataire qui y habite est absent. Ils ont forcé la porte et saccagé la

chambre à la recherche du carburant qu'ils n'ont même pas trouvé. Que cette dame a contesté la manière cavalière dont ils ont procédé. Elle a été prise à parti par ces éléments qui l'ont bastonné et trimballé dans la cour de la maison. Blessée gravement elle a perdu connaissance et ce sont les cohabitants qui l'ont transporté à l'hôpital.

➤ **Sur les menaces des membres du REJADD :**

En effet, le 25 Juillet 2013, c'est-à-dire, le jour des élections législatives, le REJADD avait déployé sur le terrain Vingt cinq observateurs des droits de l'homme dans la préfecture du Golfe et dans le grand Lomé pour observer la situation des violations des droits de l'homme dans certains centres de vote.

Certains des observateurs des droits de l'homme déployés sur le terrain par le REJADD ce 25 Juillet 2013 ont subi pendant et après les législatives des menaces et intimidations. Dans leurs rapports et interviews, ils ont relevé certaines irrégularités dont ils auraient été témoins dans certains centres de vote. Depuis lors, ils sont victimes de menaces téléphoniques les contraignant à mener une vie de fugitif. Il s'agit entre autre de **Mme ADJOHA Afi KAFUI**, déployé au quartier Nyékonakpoé où elle s'est mêlée dans la fameuse affaire d'alerte faisant état des urnes bourrées qui seraient cachées dans la maison d'un chef de quartier à Nyékonakpoé et de **Monsieur EDAH Komlan**, déployé au quartier Nukafu où il a eu des problèmes avec un chef de bureau qui se réclame du parti au pouvoir au sujet de plusieurs bulletins de vote de la liste Collectif Sauvons le Togo, annulés.

Nous constatons jusqu'à ce jour, que ces menaces que le REAJADD a dénoncées à travers une mise au point le 29 juillet 2013, continuent malheureusement sur les proches de ses deux membres.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons les départs du Togo de la mère de **madame ADJOHA Afi Kafui** et de la femme de **monsieur EDAH Komlan** suite aux menaces qu'elles auraient toutes les deux reçues de la part des individus non identifiés jusqu'à ce jour et que les deux membres du REJADD menacés sont injoignables jusqu'à ce jour.

Le REJADD et la Novation Internationale constatent que les poursuites, les intimidations, les menaces, sont plus encore présentes dans les habitudes de nos autorités.

Et pourtant en grand fanfare on annonce à l'opinion nationale et internationale que le processus de réconciliation est en marche pendant que certains individus qui seraient proches du pouvoir togolais, pourraient menacer et persécuter pour des contradictions démocratiques pourtant considérées comme le moteur de la dynamique démocratique ?

Le REJADD et la Novation Internationale condamnent ces constantes violations des droits de l'homme à l'égard de certains défenseurs des droits de l'homme et demandent aux autorités togolaises de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité de tous les citoyens.

Nous restons avisés et insistons sur l'union et la vigilance des Organisations de défense des droits de l'homme quant à l'issue à réserver à cette affaire de persécutions, d'inculpations arbitraires, de menaces et d'agressions que font objet les défenseurs des droits de l'homme engagés pour la promotion et la protection des droits de l'homme au Togo et tous les togolais.

Fait à Lomé, le 06 février 2013

Ont signés :

Le président national

JONHSON Kwassi Assiba Biova

Le Vice président de NOVATION INTERNATIONALE

Louis Rodolphe E. ATTIOGBE